



TROPHÉES NATIONAUX MICHEL BARBOT

SAISON 2025-2026

REGLEMENTS

(Joueuses, joueurs né(e)s en 2012 et 2013)

Et exclusivement en masculin au maximum deux joueurs nés à partir du 1er septembre 2011 non-inscrits en pole)

RAPPELS FONDAMENTAUX

Extrait des Règlements Généraux de la Fédération

6.3.6

Dans le cadre des projets territoriaux, les ligues et les comités s'engagent à respecter les directives de la DTN concernant le parcours de l'excellence sportive.

S'agissant des moyens relatifs à la détection des jeunes joueurs, notamment pour atteindre l'objectif 100% détection sur la tranche d'âge 12 à 14 ans, les comités s'engagent à organiser leurs calendriers sportifs en concertation avec l'équipe technique régionale et en y intégrant des dates réservées pour des opérations de détection et pour les Trophées Nationaux Michel Barbot du week-end de Pâques.

Extrait du Programme politique Handball 2028 Jouons collectif

Poursuivre la performance sportive durable, base du projet 2028

Diagnostic : Une faiblesse de la détection initiale dans certains territoires qui ne permet pas la détection 100 % fiable ; être détecté(e) est un droit pour chaque licencié(e), est un devoir des structures fédérales.

Objectif : Structurer un processus national de détection dès l'âge de 12 ans en relation avec les Ligues et les Comités, pour garantir une couverture territoriale complète... Leur engagement est indispensable et obligatoire pour garantir une détection efficace des talents.

Extrait des Directives Techniques Nationales 2025-2028

1. Rechercher et attirer des talents. Sélectionner.

Le programme Handball 2028 Jouons collectif souligne la performance des deux PPF F et M, via le fort maillage du territoire national et la connexion permanente au secteur professionnel pour offrir un parcours de vie éthique aux jeunes athlètes qui s'y engagent.

*Il identifie une faiblesse de la détection initiale dans certains territoires qui ne permet pas la détection 100 % fiable ; **être détecté est un droit pour chaque licencié(e), est un devoir des structures fédérales.***

Moderniser et fiabiliser l'évaluation-détection de tous les licenciés ou pratiquants de 12 à 14 ans selon un processus systématique et répété sur l'ensemble du territoire national est donc une priorité renforcée. De la même manière évaluer-sélectionner entre 15 et 17 ans afin d'adapter les ressources et les contraintes du parcours de formation aux perspectives de performance de chaque jeune.

Toute notre organisation a fondé ses progrès depuis le début des années 1990, sur une politique volontariste de détection systématique sur l'ensemble du territoire national. Cette organisation est notre socle. Il nous semble aujourd'hui nécessaire de la redynamiser. Elle fonde la priorité des Directives Techniques Nationales dans le domaine des PPF pour cette olympiade à décliner en territoire

Si une organisation rationnelle et performante de l'évaluation-détection systématique des licencié(e)s de la tranche 12-14 ans est donc un devoir pour les comités et les ligues, elle est aussi un droit auquel chacun d'entre eux doit avoir la capacité d'accéder !

La rénovation de ce dispositif devra se bâtir avec une exigence nationale commune mais avec une déclinaison territoriale singulière. Les territoires doivent être moteurs et le partage des expériences novatrices et performantes est une nécessité.

CONTEXTE

Les Trophées Nationaux Michel Barbot qui succèdent aux Intercomités :

-sont toujours le support prioritaires au recrutement des Pôles Espoirs territoriaux dans la phase territoriale.

-sont la première étape de la détection nationale des jeunes joueurs(ses) de 12-13 ans vers le stage national de la catégorie.

En ce sens, il est essentiel que cette compétition concerne tous les meilleurs potentiels de cet âge détectés sur l'ensemble du territoire national, tant dans la phase territoriale que dans la phase nationale regroupée sur le week-end de Pâques, et ce quelle que soit leur origine géographique.

Être détecté(e) et potentiellement retenu(e) pour des opérations fédérales de perfectionnement est un droit de chaque licencié(e) et porte en soi le principe d'équité.

L'évolution portée par la DTN à compter de la saison 2025/2026 a pour vocation à faire de ce week-end de Pâques un temps fort de la vie fédérale en organisant sur l'ensemble du territoire national, 7 (ou 8) tournois dans les deux sexes, mêlant les joueurs(ses) de l'hexagone et des outre-mers, attribuant autant de Trophées nationaux que de tournois. Ils ont vocation à générer du désir d'investissement dans la pratique tant pour les joueurs(ses) et les jeunes arbitres, que pour les cadres impliqués dans la détection, eux aussi, quelle que soit leur implantation géographique territoriale.

Ils répondent donc à 3 principaux objectifs :

- **Assurer**, sur l'ensemble du territoire sans exception, **la détection et l'émergence initiales** des réels potentiels de joueurs(euses), afin de leur faciliter l'accès au programme d'accession du pôle Espoir territorial, mais aussi celle des juges-arbitres jeunes (JAJ),
- **Créer une dynamique territoriale qualitative** dans le domaine de la détection en adaptant la configuration des sélections et leur encadrement aux réalités territoriales afin d'être le meilleur support possible à une politique technique nationale. La formule a vocation à offrir annuellement le maximum de plasticité à chaque territoire.
- **Permettre à tous les plus gros potentiels** et/ou meilleurs athlètes **de tous les comités de France**, quelle que soit la force de l'implantation locale de la discipline, **de vivre l'aventure de la phase nationale**, afin de se construire des motivations pour rejoindre le parcours d'accession territoriale du pôle espoir, soit au sein de l'équipe de son Comité ou d'une équipe de comités associés, soit dans une équipe de regroupement territorial.

▪

La détection-formation des joueurs(euses) et des JAJ mérite le même investissement de la part des comités et des ligues. Au même titre que les jeunes joueurs(euses) présents, les JAJ sont l'image du travail de formation et de détection dans le territoire.

Il est donc rappelé à l'ensemble des participants et des accompagnants, qu'aucun objectif de résultat ne devrait supplanter la priorité accordée à la détection, et que l'esprit sportif et convivial doit être cultivé avec le plus grand soin par tous, tant dans la phase territoriale que lors de la phase nationale le week-end de Pâques lors des Trophées Michel Barbot.

Dans le souci de privilégier la détection sans dénaturer la compétition, la direction technique nationale interdit à tous les managers :

— le recours à la prise en individuelle stricte. Cette règle s'applique dans toutes les situations, même en cas de surnombre.

— le recours au changement attaquant-défenseur. Cette règle ne s'applique pas lorsqu'il y a un changement gardien de but/attaquant, qu'il y ait infériorité numérique ou pas.

En cas de prise en individuelle stricte ou de changement Attaque/Défense, le délégué technique, qui est placé à la table de marque demande au chronométrateur d'arrêter le temps.

Cette intervention du délégué technique entraînera une sanction progressive à l'officiel responsable de l'équipe fautive comme la règle 8.7 du livret arbitrage (comportement anti sportif) : avertissement, exclusion, disqualification.

Cette sanction est accompagnée de la perte de la balle si l'équipe fautive est en possession du ballon (balle en jeu et non hors-jeu comme le jet franc).

Cette intervention du délégué technique, **peut si la situation le permet**, être précédée en lien avec le juge accompagnateur JAJ lui aussi installé à la table de marque, de la pose d'un TRC (article 92.5 règlements généraux) pour rappeler la règle.

TRC=Temps mort de régulation comportementale – Voir article 92.5 des règlements généraux

RESPONSABILITE

Les jeunes joueurs et joueuses sont sous l'unique responsabilité des responsables de chaque équipe, que ce soit lors des rencontres mais aussi en dehors du terrain, en particulier dans les espaces de restauration et d'hébergement. La présence d'un adulte qui assure la surveillance est nécessaire dans les hébergements.

De la même manière, les JAJ sont sous la responsabilité des accompagnateurs.

Cette responsabilité s'applique tout au long de la compétition, des tours territoriaux au week-end des Trophées Nationaux Michel Barbot.

Le groupe de pilotage des Trophée Nationaux Michel Barbot préconise fortement la présence d'une accompagnatrice féminine (technique, élue, bénévole) hébergée avec sa délégation pour les équipes féminines.

REGLEMENTS SPECIFIQUES MASCULINS/FEMININS

En masculins uniquement, sont autorisés à participer les joueurs nés en 2012 et en 2013 et au maximum deux joueurs nés à partir du 1er septembre 2011 et non-inscrits en pôle à participer aux Trophées Nationaux Michel Barbot 2025-2026.

En féminines uniquement, sont autorisés à participer les seules joueuses nées en 2012 et 2013. La DTN préconise l'utilisation de joueuses polyvalentes à la discrétion des managers, entre les postes de joueuses de champ et de gardienne de but, afin de faire émerger aussi des gardiennes possédant de véritables qualités physiques et motrices. Les joueuses polyvalentes peuvent accéder au stage national avec ce statut.

Il appartient au délégué technique désigné sur le tournoi, de se présenter aux managers et de rappeler les directives et préconisations de la DTN.

Dans son retour sur la détection, il signalera toute déviance quant à l'esprit de cette compétition de détection fédérale.

PARTICIPANTS

Conformément aux Règlements Généraux de la FFHB, la détection initiale est une mission régalienne des Ligues et des Comités. Tous les Comités, quel que soit leur nombre de licenciés, sont donc concernés par cette compétition.

L'objectif d'un 100% de participation lors du premier tour de la phase territoriale doit donc être visé.

A l'issue de la phase territoriale, les équipes des comités métropolitains – en nom propre ou en association – les équipes ultramarines et les équipes de regroupement sont placées dans les différents tournois des Trophées Nationaux Michel Barbot.

Pour répondre aux enjeux prioritaires de la détection toutes les ligues métropolitaines, hors Ile de France, qui souhaitent engager des équipes de comités en nom propre aux Trophées Nationaux Michel Barbot sont tenues de présenter, a minima, une équipe de regroupement, et ce dans les deux genres masculin et féminin.

Cette disposition ne concerne pas la Ligue de Corse qui est rattachée à la Région Sud pour cette compétition dès le niveau territorial.

La Ligue Ile de France, au regard de la densité de licencié(e)s et des enjeux de détection propres au territoire, fait l'objet d'une approche singulière débattue entre le DTN et le territoire, comme en Inter ligues: il est convenu, à la demande de la Ligue et de ses Comités, que pour répondre à l'objectif visé par la DTN de participation de tous les potentiels à la phase nationale, les 8 Comités franciliens s'engagent à participer en nom propre aux Trophées Nationaux Michel Barbot, à défaut de présenter une équipe de regroupement territoriale. La Ligue Ile de France accueillera chaque année un tournoi Trophée National Michel Barbot en masculin et en féminin.

L'enjeu est le même pour toutes les Ligues : s'organiser pour présenter tous les meilleurs potentiels territoriaux pour la détection nationale lors de Trophées Nationaux Michel Barbot du week-end de Pâques.

Après accord du comité de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot :

- Les associations de comités sont autorisées à participer à la compétition dès la seconde phase territoriale
- Sous couvert de l'ETR, **les joueurs(euses) des comités éliminés lors de la première phase territoriale, ou non retenus dans leurs comités respectifs malgré leur profil prospectif**

apparent, seront rassemblés dans les regroupements territoriaux qui peuvent participer à la compétition dès la seconde phase territoriale.

La DTN préconise que l'encadrement des sélections départementales, des associations de comités et des regroupements de joueurs(euses) soit soumis pour avis au coordonnateur PPF du territoire. Il lui incombe de favoriser l'implication des cadres détecteurs de tout le territoire dans le processus qui mène aux Trophées Nationaux Michel Barbot, et de les associer autant que possible à l'encadrement des équipes regroupées pour soutenir la motivation de tous à s'inscrire dans un processus national qualitatif de détection.

Il est aussi préconisé par la DTN aux Ligues et Comités de favoriser la participation des cadres aux opérations de formation professionnelle continue spécifiquement dédiées au processus détection, qu'elle va déployer en parallèle de l'avènement des Trophées Nationaux Michel Barbot.

ASSOCIATION DE COMITÉS – REGROUPEMENTS TERRITORIAUX DE JOUEURS(EUSES)

Association de comités

Afin de favoriser la participation d'un maximum de comités de toutes tailles à partir du second tour régional, l'association de deux comités limitrophes de la même ligue, dont au moins un à faible densité de joueurs(euses), sera autorisée par la DTN et les membres associés du « Groupe de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot » sur demande du coordonnateur PPF et de la Ligue.

Les comités souhaitant s'associer déposeront une demande d'association où figurera l'avis consultatif du président de ligue et du CTS coordonnateur de l'ETR ou du coordonnateur PPF de la Ligue au plus tard le **30 novembre 2025**.

L'association de comités peut se réaliser soit en masculins seulement, soit en féminines seulement, soit dans les deux sexes. Un même comité peut s'associer avec des comités de la même ligue différents en masculins et en féminines, **à condition qu'il s'agisse dans chaque sexe de comités limitrophes, pour au moins l'un d'entre eux, à faible densité de joueurs (euses).**

En dehors de ce cadre d'association de Comités, il convient de parler d'équipes de regroupement territorial.

L'accord donné au plus tard le **15 décembre 2025** par la DTN et le « groupe de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot » n'est valable que pour la saison sportive considérée, et donc sujet à demande de renouvellement annuel si besoin.

Regroupements de joueurs(euses)

Afin que tous les jeunes talents potentiels puissent accéder aux Trophées Nationaux Michel Barbot du week-end de Pâques, **les meilleurs potentiels des comités éliminés lors de la première phase territoriale, ou non retenus dans leurs comités respectifs, doivent**, sous l'égide de la Ligue et de son ETR, coordonné par le responsable PPF territorial du sexe considéré, **être rassemblés dans des regroupements** lesquels sont autorisés à participer au second tour territorial et doivent participer obligatoirement à la phase nationale si la Ligue entend engager des comités en nom propre. (voir chapitre participants)

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DETECTION

C'est le bon sens et l'intérêt général de la détection territoriale qui doivent guider l'organisation propre à chaque territoire. Il appartient à chaque Ligue d'organiser au regard de sa réalité, la phase territoriale avec un minimum de deux tours, permettant l'émergence des comités qualifiés en nom propre, des associations pertinentes de comités et de la ou des équipes de regroupement territoriales.

Cette organisation doit viser le 100% détection et la présence de tous les potentiels du territoire aux Trophées Nationaux Michel Barbot du week-end de Pâques, que ce soit au sein de leur équipe de comité, dans une association de comités limitrophes ou au sein d'une équipe de regroupement.

Il convient donc d'apporter en amont un soin particulier au processus de détection mis en place dans chaque comité pour se donner les moyens de se rapprocher du 100% détection quantitatif, mais aussi idéalement qualitativement par des supervisions répétées des joueur(se)s présentant un minimum de qualités. Un regard particulier doit être porté sur les qualités physiques, incontournables pour atteindre le haut niveau.

Tableau des ayants droit pour la saison 2025-2026 (susceptible d'évolution à N+1)

Régions	Masculins	Féminines
Île-de-France	8	8
AURA	6	6
Nouvelle-Aquitaine	6	6
Occitanie	6	6
Région Sud + Corse	4	4
Grand Est	5	5
Pays de la Loire	3	3
Hauts-de-France	3	3
Normandie	3	3
Bourgogne-Franche-Comté	4	4
Centre-Val de Loire	3	3
Ultra marins	5	5
Total	56	56

ARCHITECTURE SPORTIVE DES TROPHÉES NATIONAUX MICHEL BARBOT

✓ Une phase territoriale

Il incombe à chaque Ligue, d'organiser en son sein, selon les formules propres et adaptées proposées par l'ETR, la phase territoriale jusqu'au tour national du week-end de Pâques et des Trophées Nationaux Michel Barbot.

Cette phase territoriale devra obligatoirement comporter pour tous les comités, a minima 2 circonstances d'opposition, la première des deux pouvant éventuellement être positionnée en fin de saison précédente. De plus, ces regroupements seront intégrés dans le parcours arbitrage territorial afin de détecter et de sélectionner des JAJ.

L'objectif reste que chaque comité participe au premier tour territorial sous son nom propre. Une dérogation est cependant possible, sous couvert de l'aval des coordonnateurs PPF si cela va dans le sens de la détection en particulier pour les comités à très faible nombre de licenciés.

D'une manière générale, à partir du deuxième moment d'opposition territoriale, les équipes peuvent se présenter sous leur nom propre de comité, sous forme de convention entre comités ou sous forme de regroupement de joueurs (euses).

Cette phase répond évidemment à 2 objectifs prioritaires :

- être un support efficace de l'organisation de la détection en amont du ou des sites d'accès territoriaux,
- permettre à la ligue d'établir le classement des équipes du territoire (en nom propre, en association, ou en regroupement) en amont des Trophées Nationaux Michel Barbot.

Le classement territorial final est transmis pour information par la ligue à la FFHB au plus tard le **2 mars 2026**.

✓ **Le Trophée Franck Chong-Pan entre ultramarins**

Le tournoi entre équipes ultramarines dénommé Trophée Franck Chong-Pan, dont le nombre de participants est normalement de 5 équipes par genre, est organisé dans la semaine précédant le week-end des Trophées Nationaux Michel Barbot. **Pour la saison 2025-26, il se déroule à la MDH selon une formule championnat entre tous les participants, les 1 et 2 avril. La DTN établit le planning des rencontres.**

L'implantation des équipes ultramarines dans les différents Trophées Nationaux Michel Barbot sera décidée en amont de ce tournoi ultramarin afin de faciliter l'organisation logistique.

✓ **Les Trophées Nationaux Michel Barbot avec tous les potentiels**

Compétition sur 2 jours.

Pour la saison 2025-26, 7 tournois de 8 équipes sont organisés le week-end de Pâques 4-5 avril 2026

Compétition sur 2 jours sur l'ensemble du territoire national:

L'implantation des équipes sur ces différents tournois fera en lien avec les Ligues et les Comités concernés.

DÉROULEMENT DES TROPHÉES NATIONAUX MICHEL BARBOT

Les Comités souhaitant participer à des Trophées Nationaux Michel Barbot dans des Ligues éloignées de celle dont ils dépendent, devront faire connaître ce souhait à la DTN et au "Groupe de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot" avec leur fiche d'inscription.

Les équipes de regroupements seront implantées dans des tournois organisés dans leur Ligue quand elles en accueillent un dans le sexe considéré, à défaut dans une Ligue limitrophe. Les regroupements de transports avec un autre collectif de la même Ligue seront favorisés.

La DTN et le Groupe de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot transmettront aux Ligues organisatrices et aux participants, en même temps que la composition des tournois, l'ordre des rencontres selon la grille horaire suivante, en tenant compte de la proximité ou de l'éloignement des participants.

Les équipes ultra marines seront réparties en amont par la DTN et le groupe de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot dans les différents tournois métropolitains.

Dans chacun des 7 tournois de 8 équipes deux poules sont constituées.

Chaque équipe rencontre ses trois adversaires de poule en formule championnat. A l'issue de ces rencontres, 4 finales de niveau entre les deux poules sont organisées pour établir le classement du tournoi.

Samedi après-midi

13h – Match 1 poule 1	A1 – B1
14h – Match 1 poule 2	A2 – B2
15h – Match 2 poule 1	C1 – D1
16h – Match 2 poule 2	C2 – D2
17h – Match 3 poule 1	A1 – C1
18h – Match 3 poule 2	A2 – C2
19h – Match 4 poule 1	B1 – D1
20h – Match 4 poule 2	B2 – D2

Dimanche matin

9h – Match 5 poule 1	A1 – D1
10h – Match 5 poule 2	A2 – D2
11h – Match 6 poule 1	B1 – C1
12h – Match 6 poule 2	B2 – C2

Dimanche après-midi

15h – Match place 7-8	4ème poule 1 – 4ème poule 2
16h – Match place 5-6	3ème poule 1 – 3ème poule 2
17h – Match place 3-4 :	2ème poule 1 - 2ème poule 2
18h – Match place 1-2 :	1^{er} poule 1 - 1^{er} poule 2

19h – Remise des récompenses aux équipes classées de 1 à 3.

ORGANISATION DES TROPHÉES NATIONAUX MICHEL BARBOT

L'objectif visé est de permettre l'organisation d'au moins un tournoi national chaque année durant le week-end de Pâques dans chaque ligue métropolitaine engageant au moins un comité en nom propre. Certaines Ligues, en plus de la Ligue Ile de France, sont sollicitées pour organiser un tournoi en masculin et un en féminin.

Il incombe à chaque Ligue de définir le ou les lieu(x) d'implantation du ou des tournoi(s) organisé(s) sur son territoire en tenant compte de son accessibilité. L'organisateur par délégation est un comité ou un club choisi par le territoire, selon un modèle conventionnel librement établi entre la Ligue et l'organisateur. L'organisateur devra répondre au cahier des charges délivré par la FFHB et bénéficiera d'un kit habillage de sa salle. **Les Tournois Nationaux Michel Barbot devront être obligatoirement organisés dans des gymnases permettant l'utilisation de la colle.**

Tous les matchs devront être filmés et déposés sur une plateforme Dartfish dédiée à la compétition. Ces éléments sont repris dans le cahier des charges d'organisation des Trophées Nationaux Michel Barbot.

Chaque ligue organisatrice désignera un élu en charge de la relation entre le comité de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot et l'organisateur local.

Au plus tard le **30 novembre 2025**, le choix d'implantation devra être communiqué à la FFHB. L'organisateur désigné par le territoire est soumis à l'application de l'article 9.7 du Règlement général des compétitions nationales, et en particulier du 9.7.2 concernant la désignation d'un Responsable de la salle et de l'espace de compétition.

RÈGLEMENT SPORTIF POUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTITION

- ✓ **TOUR TERRITORIAL**
- ✓ **TOURNOI ULTRAMARINS TROPHÉE FRANCK CHONG-PAN**

✓ **TROPHEES NATIONAUX MICHEL BARBOT**

Les temps de jeu seront les suivants :

- pour les poules de 3 équipes (forfait de dernière minute) en 2 x 20' avec 5' de mi-temps,
- **pour les poules de 4 équipes** **en 2 x 18' avec 5' de mi-temps,**
- **pour les poules de 5 équipes (tournoi UM)** **en 2 x 15' avec 5' de mi-temps,**
- **pour les finales** **en 2 x 18' avec 5' de mi-temps,**
- **exclusion de 2',**
- **avec 1 temps-mort par mi-temps et par équipe.**

➤ **Matches de poules** : victoire 3 pts, nul 2 pts, défaite 1 pt.

➤ **Modalités de classement dans les poules**

ATTRIBUTION DES POINTS LORS DE LA PHASE DE POULE :

Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule de plusieurs équipes (2 ou plus), celles-ci seront départagées et classées selon les critères suivants dans l'ordre. ATTENTION : Si le classement d'une de ces équipes est déjà déterminé et que d'autres restent à égalité, les critères sont suivis consécutivement jusqu'à ce que le classement de toutes les équipes soit déterminé, en ne comparant que les équipes restant à égalité.

- Plus grand nombre de points obtenus lors des matchs de poule disputés entre les seules équipes concernées par l'égalité.
- Meilleure différence de buts lors des matchs de poule disputés entre les seules équipes concernées par l'égalité.
- Plus grand nombre de buts marqués lors des matchs de poule disputés entre les seules équipes concernées par l'égalité.
- Meilleure différence de buts lors de l'ensemble des matchs de poule (GA général).
- Plus grand nombre de buts marqués lors de l'ensemble des matchs de poule.

Si après application des critères a) à e) deux équipes (ou plus) restaient encore à égalité : départage par tirage au sort.

➤ **finales :**

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il est directement procédé à des jets de 7m.
Déroulement des jets de 7m - 2.2 du livret arbitrage 2025

FFHandball CNA - Epreuve Decisive 7 Metres

➤ **Disqualification directe d'un(e) joueur(se) et/ou d'un officiel,**

En cas de disqualification directe d'un joueur(se) et/ou d'un officiel, donc hors cas d'une 3ème exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique du tournoi après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire. Elle se compose du Délégué Technique Fédéral PPF M ou F officiellement désigné pour effectuer la détection sur le tournoi, du référent PPF arbitrage territorial officiellement désigné pour effectuer la détection des JAJ sur le tournoi (identifiés par la DTN en amont du tournoi et les participants en sont informés) et d'une troisième personne qualifiée qu'ils souhaiteront s'adjoindre.

Aux fins d’instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d’arbitres ou d’officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc...)

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l’avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.

Seuls le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l’objet de la sanction infligée par la Commission de discipline spécifique.

Engagement (règle 10) :

La FFHB fournit un sticker rond central siglé Trophées Nationaux Michel Barbot à chaque organisation.

<https://view.genially.com/62750a59a1e77e001802d0b5/presentation-ffhandball-cna-biblio-arbitrage>

Limite d’utilisation des joueurs/ses :

14 joueurs(euses) sont utilisables par équipe et par tournoi sans changement possible dans la liste de 14 durant le tournoi.

Les 14 joueurs(euses) peuvent être aligné(e)s à chaque match sauf suspension.

La présentation des licences, et à défaut d’une pièce d’identité, est nécessaire.

Les délégations métropolitaines comportent 14 joueurs (euses) et 2 cadres. Ce sont ces effectifs qui font office de référence pour l’hébergement-restauration des équipes.

Tout ajout de personnes supplémentaire dans la délégation est soumis à l’accord et aux possibilités de l’organisateur lequel fera tout son possible pour favoriser l’accueil des personnes supplémentaires.

Sur la feuille de match, peuvent figurer jusqu’à 4 officiels, dont le comportement se doit d’être irréprochable : seul l’officiel A est autorisé à être debout et à s’exprimer. Aucune manifestation de quelque nature que ce soit envers les JAJ ne sera tolérée de la part des autres officiels présents sur le banc. Il appartient au délégué arbitrage et au délégué technique désignés d’être particulièrement vigilants sur ce point.

Taille des ballons :

Garçons : Taille 2 (52/54)

Filles : Taille 1 (50/52)

Rappel : Les Tournois Nationaux Michel Barbot devront être obligatoirement organisés dans des gymnases permettant l’utilisation de la colle.

Afin de fiabiliser la détection, un délégué technique fédéral est désigné sur chaque tournoi des Trophées Nationaux Michel Barbot par le groupe national de pilotage et l'ensemble des rencontres seront filmées et mises à disposition des responsables fédéraux de la détection. Celui-ci prendra les avis des cadres experts de l'ETR et des équipes présentes.

Ce délégué est un cadre « expert » de la détection et de la formation des jeunes dans la filière fédérale, souvent CTS ou CTF de Ligue responsable de Pôle ou du PPF. En aucun cas, ce délégué ne peut encadrer une équipe participante à quelque titre que ce soit. Il est garant de l'esprit de la compétition, de l'application de son règlement technique.

Il organise en amont une réunion technique, en présence du Référent PPF Arbitrage Territorial, d'un représentant de l'organisation locale et des représentants de chacune des équipes engagées. Ces représentants sont ceux qui seront effectivement présents au tournoi le lendemain.

Cette réunion se déroule le vendredi soir, veille du tournoi, par Visio conférence, de 19h30 à 20h. Il s'agit de préciser l'esprit de la compétition, ses préconisations, son règlement et de préparer la compétition : alignement des couleurs de maillots, envoi des listes des joueurs avec numéro par chacune des délégations pour favoriser la détection.

Il fait remonter au responsable national du suivi la fiche de détection informatique unique sur l'ensemble du territoire, charge à ce dernier d'assurer la diffusion de l'information aux divers responsables de la détection fédérale des équipes concernées par le tournoi.

Le délégué technique fédéral désigné par le groupe de pilotage des Trophées Nationaux Michel Barbot transmet dans les 24h par mail à la DTN, le tableau des résultats avec la fiche de détection et ses commentaires, ainsi que, s'il y a lieu, un rapport circonstancié sur tout problème qui aurait pu survenir lors du tournoi.

Les résultats officiels sont entérinés dans la semaine par la DTN et transmis aux Ligues et Comités concernés.

Les frais de ce délégué fédéral sont pris en charge par la FFHB.

Le croisement des différentes fiches doit déboucher sur une détection toujours plus fiabilisée.

ARBITRAGE

En amont des Trophées Nationaux Michel Barbot, lors de la phase Territoriale, chaque Ligue organise sa détection dans le cadre de son parcours PPF Arbitrage. Un suivi - accompagnement avec les territoires tout au long de la saison avec le référent PPF Arbitrage Territorial à travers des visios ou colloque sera animé par le responsable national du PPF Arbitrage :

- Jérôme Briois (CTN) j.briois@ffhandball.net

Trophées Nationaux Michel Barbot – samedi 4 et dimanche 5 avril 2026

7 tournois de 8 équipes sont organisés le week-end de Pâques

Donc 7 tournois féminins et 7 tournois masculins, chaque Territoire aura l'occasion de présenter au minimum 4 binômes tous les ans.

Par site de compétition, le territoire (CTA-PPF Arbitrage-ETR) est responsable avec ses comités (ou secteurs), de la désignation des 4 binômes et des 2 juges accompagnateurs territoriaux ou nationaux

certifiés dont obligatoirement le référent PPF Arbitrage Territorial (Collaboration CTA-PPF Arbitrage-CTF-CTS).

Le référent PPF Arbitrage Territorial (validé par le responsable national PPF arbitrage) s'assure de la sélection et de la présence des binômes JAJ et des juges accompagnateurs. Il a pour missions de :

- désigner les JAJ,
- participer à la réunion technique,
- accompagner les JAJ,
- animer l'organisation de la compétition pour les JAJ et le/les juge(s) accompagnateur(s),
- effectuer et envoyer le bilan des prestations aux responsables nationaux en remplissant le lien formulaire.

Si le référent PPF Arbitrage Territorial est indisponible pour cette compétition nationale, la CTA-ETR doit proposer un juge accompagnateur Territorial ou National certifié au responsable national du PPF Arbitrage pour validation.

Le territoire organisateur du tournoi détermine en amont de la compétition la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des JAJ (4 binômes – 8 arbitres) et des juges 2 accompagnateurs (dont le responsable PPF Arbitrage Territorial).

Aucune indemnité d'arbitrage pour les JAJ, ils sont en formation détection au même titre que les joueurs/joueuses.

L'organisateur sera en responsabilité pour gérer la table de marque (secrétaire – chronométreur) pendant le tournoi, une formation de table officielle peut être organisée (officiel de table). En aucun cas, les jeunes arbitres officient à la table.

Les années d'âge pour la saison 2025-2026 sont (N- 3/4/5) : 2007-2008-2009

Certains poseront la question de la neutralité, les JAJ sont certainement ceux qui nous donnent le plus de leçon de justice et d'équité.

Pour les territoires qui organisent deux tournois, au minimum 3 binômes JAJ et deux accompagnateurs par site dans les mêmes conditions mentionnées au-dessus.

Les binômes LUM et les accompagnateurs LUM présents au Trophée Franck Chong-Pan organisé en amont à la MDH, seront intégrés dans les Trophées Nationaux Trophée Michel Barbot par le responsable PPF national. La fédération organisera le déplacement des binômes LUM et des accompagnateurs LUM. Le déplacement pour les arbitres et accompagnateurs LUM se fera avec un collectif ultramarin. La prise en charge de leurs frais d'hébergement-restauration se fera par la Fédération avec leur collectif de rattachement.

Trophée Franck Chong-Pan : mercredi 1er et jeudi 2 avril 2026

Pour le tournoi Ultramarin, en amont des Trophées Nationaux Michel Barbot, chaque délégation (délégation = équipe masculine + équipe féminine) LUM se déplace avec 1 binôme JAJ et un juge accompagnateur (certifié ou en formation). **Les noms des binômes (nom-prénom-date naissance-mail) sélectionnés est à communiquer par mail au responsable national PPF Arbitrage en amont du tournoi.** Un suivi - accompagnement avec les territoires tout au long de la saison avec le référent PPF Arbitrage Territorial sera animé par le responsable national du PPF Arbitrage en lien avec le référent DOM/TOM CNA.

Etant dans un état d'esprit de détection et de formation, il est recommandé aux entraîneurs d'éviter les comportements antisportifs mais de véhiculer une image positive.

Le juge accompagnateur a les prérogatives pour conseiller les arbitres jeunes et pour sanctionner les officiels. Il doit se trouver à la table de marque pour intervenir sur le jeu et sur les bancs. Il a donc la possibilité de sanctionner (AV – 2' – Disqualification) tous les comportements qui ne seraient pas en adéquations avec l'esprit sportif et convivial rappelé pendant la réunion technique. Pour l'aider dans cette mission, il peut déposer un TRC (article 92.5 règlements généraux)

TRC=Temps mort de régulation comportementale – Voir article 92.5 des règlements généraux

L'organisateur a la charge de la table de marque.

L'organisateur aura également à sa charge un **responsable de la salle et du terrain** qui devra être inscrit sur la feuille de match électronique – article 9.7.2 des règlements FFHB.

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec les accompagnateurs, le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
- assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.
- prévenir et intervenir auprès du public au sujet des comportements antisportifs

RÈGLEMENT FINANCIER

Trophées Nationaux Michel Barbot :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des comités dans le respect d'un cahier des charges financiers fixés aux organisateurs.

Pour les équipes qui évoluent en association de comités, le financement de cette association est à discuter localement entre comités concernés et au préalable de la participation au tour national.

La FFHB accompagnera financièrement les Ligues dans la mise en place des équipes de regroupements selon un montant fixé annuellement. Il appartient aux Ligues hexagonales et à leurs Comités de se mettre d'accord sur les hauteurs de prise en charge réciproques.

Concernant le calcul kilométrique de la péréquation entre les participants, celui-ci est établi sur la base de la distance entre les préfectures du comité recevant et du comité visiteur.

Sont logiquement exclus de la péréquation dans chacun des tournois :

- les Comités ultramarins pris en charge dans leur déplacement depuis Paris par la FFHB,
- les Comités ayant demandé dans leur fiche d'inscription à être versés dans des tournois éloignés géographiquement.

La péréquation est établie sur la base des équipes restantes.

Dans le cadre des associations, le point de départ pris en considération est la préfecture du comité le plus éloigné de la préfecture du comité recevant le tournoi.

La péréquation sera versée à ce comité, charge à celui-ci de la répartir avec l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre des regroupements territoriaux, le point de départ pris en considération est la préfecture du comité représenté le plus éloigné de la préfecture du comité recevant le tournoi. Pour les équipes de regroupement, la péréquation sera versée à la Ligue, charge à celle-ci de la répartir avec l'ensemble des parties prenantes en fonction des accords territoriaux.

DATES RETENUES

- Le groupe de pilotage communiquera aux ligues et aux comités en **octobre 2025** la répartition des tournois inter régionaux masculins et féminins.
- Chaque ligue communiquera le lieu d'implantation du Tournoi masculin et/ou féminin qu'elle organise pour le **30 novembre 2025**.
- Le groupe de pilotage fera connaître sa décision de validation de l'organisation territoriale pour **le 15 décembre 2025**.
- Engagement des équipes de Comités en nom propre pour **le 15 décembre 2025**.
- Les ligues, sous couvert du CTS coordonnateur PPF, devront transmettre à la Fédération un dossier d'inscription pour chaque filière masculine et féminine, comportant la liste des comités, des associations de comités et les regroupements s'engageant dans la phase nationale, ainsi que le classement de ces équipes à l'intérieur de la ligue **au plus tard pour le 2 mars 2026**.

Les dates retenues pour la compétition 2025-26 sont :

Phase territoriale : entre fin de saison 2024-2025 et 1er mars 2026

Tournoi ultramarin : 1^{er} et 2 avril 2026 à la MDH Créteil

Trophées Nationaux Michel Barbot : we du 4-5 avril 2026